



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac devant être en vigueur durant l'exercice financier 2018, et préparé par la firme Groupe Altus, a été déposé au bureau de l'hôtel de ville le 15 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture de bureau;
2. QUE l'exercice financier 2018 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal;
3. QU'une demande de révision peut être déposée au deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 18 septembre 2017.

Jacques Arsenault
Greffier